

Image not found or type unknown



Est-ce un vice caché ou pas ?

Par **baby_coeur**, le **31/01/2012** à **20:13**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison en avril 2011. Depuis le début, le toit du salon qui n'est pas le même que le reste de la maison fuit par un velux.

Le toit a été fait par l'ancien propriétaire. Plusieurs couvreurs nous ont informés que la pente du toit était trop faible. Le toit est de plus mal fait car les poutres qui soutiennent le toit sont trop espacées et à force le toit s'affaisera au milieu de la pente. La laine de verre touche les tuiles également.

Quel recours puis-je avoir car le prix pour refaire un toit est énorme ?

Je crois que je peux le faire passer en vice caché mais je ne suis pas sûre. Merci par avance de m'éclairer.